

Monsieur le Ministre de l'économie,

Je soussignée, Yaëlle PENKHOSS, en ma qualité de Présidente de la Fédération des Professionnels de la Méthode Pilates (association loi 1901 depuis 2011), permettez-moi de me rapprocher de votre ministère pour attirer votre attention sur la situation des professeurs de Pilates au sein de cette crise sanitaire.

La FPMP regroupe plus de 500 professionnels de la méthode Pilates (professeurs, studios, formateurs).

Nos structures (studios de Pilates) sont actuellement toujours fermées depuis le 16 mars car nous suivons les directives du ministère du sport.

La pratique sportive en intérieur, depuis le déconfinement, n'est pas encore autorisée et nous n'avons pour le moment aucune perspective de date de reprise.

Dans ce contexte, nous souhaitons préciser notre mode de fonctionnement particulier qui permettrait une réouverture rapide de nos établissements :

- Nos structures travaillent avec des petits groupes de pratiquants. C'est un des points essentiels de notre pratique depuis toujours, proposer un travail très personnalisé à nos élèves.
- La pratique de la méthode Pilates est douce : chacun reste sur son tapis, pas d'interaction entre les pratiquants et pas de pratique intense qui fait transpirer.
- La méthode favorise une bonne santé physique et mentale.

Les ostéopathes, esthéticiennes, coiffeurs ont déjà repris le travail. Nous avons tout à fait la possibilité d'offrir le même cadre de sécurité à nos pratiquants.

La plupart des structures professionnelles de Pilates sont de petites PME, beaucoup d'entre eux sont autoentrepreneurs ou indépendants.

Chaque semaine d'attente pour la réouverture met un peu plus en danger la survie économique des acteurs du Pilates. En tant que Fédération des Professionnels de la Méthode Pilates, nous vous exprimons nos craintes de la fermeture de certains studios si cette situation devait perdurer, entraînant ainsi une perte sèche d'emplois.

La FPMP préconise pour la réouverture des structures de nos adhérents la mise en pratique des mesures sanitaires proposées par France Active :

Gel hydroalcoolique à disposition dans les différents espaces, port du masque obligatoire, espace de 5 m² entre chaque pratiquant, aération pendant et entre les cours, organiser le flux des clients entre les cours, informer les clients et professeurs des mesures sanitaires, nettoyage de l'espace de pratique entre chaque cours, ainsi que des surfaces utilisées plusieurs fois par jour.

A l'appui de tous ces éléments, la FPMP demande la possibilité de réouvrir au plus vite l'ensemble des structures accueillant la pratique du Pilates, dans le respect des mesures sanitaires énoncées ci-dessus.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et dans l'attente d'un retour rapide et que l'ensemble de nos adhérents espèrent positif,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération,

Yaëlle PENKHOSS – Présidente de la FPMP

